

## Règlement Le jeu concours anniversaire Jachete.flersagglo.fr 2023

### Préambule

Le service économie commerce de Flers Agglo, 35 rue saint sauveur 61100 Flers, organise un jeu en ligne ouvert à tous pour faire gagner des chèques cadeaux des associations de commerçants de Flers Agglo (Flers, La Ferté Macé, Athis Val de Rouvre).

Le jeu concours anniversaire organisé en ligne sur la page Facebook Commerce & Artisanat de Flers Agglo est gratuit et sans obligation d'achat.

### Période et modalités du jeu

La période du jeu est fixée du :

- du Mercredi 18 au Mardi 24 Octobre inclus pour la ville de Flers
- du Mercredi 25 au Mardi 31 Octobre inclus pour la ville de La Ferté Macé
- du Mercredi 01 au Mardi 07 Novembre inclus pour la ville d'Athis Val de Rouvre



Indépendamment sur chaque période, le participant doit retrouver les 3 Marko cachés sur Jachete.flersagglo.fr et remplir le bulletin de participation en ligne afin de gagner des chèques cadeaux (5 chèques cadeaux x10€ x 3 villes = 150€) des associations de commerçants de Flers Agglo (Flers, La Ferté Macé, Athis Val de Rouvre).

Pour que le bulletin en ligne de participation soit valable, il devra obligatoirement indiquer le nom, le prénom, la date de naissance, le numéro de téléphone et la commune d'habitation du joueur, ainsi que les réponses au jeu et être validé en ligne au plus tard le Mardi 24 Octobre à 23h59 pour la ville de Flers, le Mardi 31 Octobre à 23h59 pour la ville de La Ferté Macé et le Mardi 07 Novembre à 23h59 pour la ville d'Athis Val de Rouvre. Toute participation au Jeu Concours sur papier libre ou sous toute autre forme est exclue.

**Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine. La même personne ne peut remporter qu'un seul lot (1 chèque de 10€) en prenant en compte l'ordre du tirage.**

Le service économie commerce procédera, dans la limite des moyens à sa disposition, à la vérification du respect de ces critères. Dans l'hypothèse où l'un de ces critères ne serait pas rempli, l'inscription au Jeu ne pourra être validée.

Les informations recueillies ne feront seulement l'objet d'un traitement informatique destiné à la publication des gagnants. Le destinataire des données est le service économie commerce de Flers Agglo. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification aux informations qui vous concernent ou pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant à : Service économie commerce de Flers Agglo – 35 rue saint sauveur – 61100 Flers.



## Liste des lots

- 5 Chèques les Vitrites de Flers d'une valeur de 10€
- 5 Chèques UCIA La Ferté Macé d'une valeur de 10€
- 5 Chèques Dynamique Athisienne d'une valeur de 10€

## Tirage au sort et remise de lots

Les gagnants seront déterminés le Jeudi 09 Novembre 2023 en ligne par tirage au sort entre les participants au jeu sur le site [Plou-plouf.fr](http://Plou-plouf.fr). Les participants ne pourront prétendre à aucune indemnité ni contrepartie, quelle qu'elle soit, en cas d'annulation ou de perte autre que toute contrepartie proposée par l'organisateur. Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de la contre-valeur en argent, ni à l'échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit par le service économie commerce de Flers Agglo. Si les circonstances l'exigent, le service économie commerce de Flers Agglo se réserve le droit de remplacer le lot par d'autres dotations de valeur équivalente.

Les gagnants seront avertis par une publication sur la page Commerce & Artisanat de Flers Agglo, sur le site [www.flersagglo.fr](http://www.flersagglo.fr) et par téléphone. Les gagnants seront invités à une cérémonie de remise des prix le Lundi 13 Novembre 2023. Chaque gagnant devra donner la preuve de son identité pour récupérer son lot. Les noms et photos des gagnants pourront dès lors faire l'objet de publication dans la presse. Les lots devront être retirés avant le 31 Novembre 2023 maximum auprès du service économie commerce de Flers Agglo 35 rue saint sauveur 61100 Flers. Tous les lots, non échangeables, qui n'auront pas été retirés par leurs gagnants avant le 31 Novembre 2023 seront remis en jeu lors d'une prochaine animation.

Le service économie commerce de Flers Agglo se réserve le droit de procéder à toutes modifications pour le bon fonctionnement du jeu et décline toute responsabilité dans le cas où un évènement fortuit ou un cas de force majeure entrainerait l'interruption ou l'annulation du jeu.

Le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et du résultat.

## Affichage du règlement

Le règlement du « jeu de la rentrée Jachete.flersagglo.fr » est disponible pour toute demande au service économie commerce de Flers Agglo 35 rue saint sauveur 61100 Flers mais aussi disponible sur notre site [www.flersagglo.fr](http://www.flersagglo.fr).

Jacques Fortis,  
Vice-président de Flers Agglo  
Chargé du service économie commerce

Flers, le 12/10/2023



Le Vice-Président  
Jacques FORTIS